

l'autonomie politique des autochtones et sur la nécessité d'un tel système, sans cependant jamais donner suite à ses déclarations par des gestes concrets.

Pendant ce temps, les autochtones du Canada continuent de souffrir. On leur refuse le plein exercice des droits de la personne et des droits reconnus par la loi ainsi que l'exercice du droit à l'autodétermination. La vie actuelle des autochtones au Canada ne laisse rien présager de bien extraordinaire pour l'avenir. La vie dans les réserves est de plus en plus pénible. Les chefs autochtones et leurs conseils ne sont pas en mesure de bien gouverner leurs collectivités à cause des contraintes que leur impose la Loi sur les Indiens, qui a grandement besoin d'être modifiée, et des nombreux problèmes socio-économiques qu'ils ont à affronter.

Il leur est aussi difficile de composer avec les mesures et les programmes que leur lance un gouvernement fédéral qui n'a aucun engagement ni aucune vision quant à l'avenir des peuples autochtones.

Je ne doute nullement que la crise qui sévit à l'heure actuelle dans la réserve d'Akwesasne aurait fort bien pu être évitée si les Mohawks des deux côtés de la frontière jouissaient des mêmes droits et des mêmes possibilités que la plupart des citoyens de nos deux pays.

Il importe que la Chambre réaffirme son appui et son engagement à l'endroit des droits des autochtones de même que de l'égalité de tous devant la loi. Je sais que les députés voudront certes faire savoir aux autochtones du Canada qu'ils appuient un système judiciaire qui tienne compte de leurs besoins et de leurs aspirations propres. Il est impérieux, toutefois, que le gouvernement se décide à faire preuve d'autorité en établissant des programmes juridiques autochtones et cela, après consultation des chefs autochtones de tout le pays. Nous avons l'occasion de réparer les torts du passé et d'apporter les changements qui s'imposent pour assurer un avenir meilleur aux peuples autochtones du Canada.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ici la parole au sujet de la motion proposée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, circonscription voisine de la mienne. Je remercie le député de Stormont—Dundas de partager son temps de parole avec moi.

La motion prévoit:

Que la Chambre réaffirme l'égalité de tous devant la loi et demande expressément au gouvernement (1) de promouvoir la reconnaissance de ce droit fondamental pour les autochtones du Canada, (2) de s'assurer que notre système judiciaire soit plus souple et mieux adapté, (3) de chercher des solutions de rechange en matière

### *Les crédits*

de justice autochtone et (4) en cas de différend touchant des questions de compétence, de veiller, en consultation avec les dirigeants autochtones, à la protection de la vie, de la liberté et de la sécurité des autochtones, qui ont droit au statut de citoyens canadiens.

Cette motion vise à faire que le Parlement demande deux choses au gouvernement, soit de réaffirmer l'égalité de tous devant la loi et d'exiger que cette égalité soit bel et bien reconnue, à savoir que la loi ne fasse aucune distinction de classe, de race, de culte ni d'origine ethnique et reconnaisse en outre la dignité fondamentale de tout être humain.

Ce principe est prévu dans la Charte des droits et des libertés. Pourquoi le réaffirmer alors dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui? Parce que le système judiciaire canadien risque de l'oublier et qu'il l'oublie effectivement parfois.

Mes collègues qui ont pris plus tôt la parole y ont fait allusion en citant les cas de Betty Osborne, de Le Pas, au Manitoba, dont le meurtre est resté impuni pendant une décennie, de J.J. Harper, de Winnipeg, tué par suite d'une erreur de jugement de notre force policière, et de Donald Marshall, emprisonné en Nouvelle-Écosse pour un crime qu'il n'avait pas commis. Toutes ces injustices traduisent les conflits auxquels le peuple autochtone doit continuellement faire face dans notre pays.

Nous connaissons tous, pour en avoir entendu parler ou les avoir vues, les conditions dans lesquelles vivent la grande majorité des autochtones du Canada. La plupart des réserves situées dans les localités éloignées ont bien du mal à développer une économie capable de satisfaire aux besoins de leur population grandissante. Les résultats sont tragiques. Nous avons pu constater chez eux des taux élevés de chômage, d'assistance sociale, de violence, de suicide et d'alcoolisme.

Les objectifs d'autodétermination politique et d'autonomie économique semblent quasiment hors de leur portée. Nous devons comprendre que les autochtones veulent retrouver leur culture, leurs traditions et leur fierté.

On a déjà comparé la situation des Premières nations à celle des Noirs en Afrique du Sud. Je ne crois pas que l'analogie soit juste ou objective. Mais le simple fait qu'on ait établi cette comparaison en dit long sur cet aspect du profil du Canada sur la scène internationale.

Permettez-moi de citer un extrait de la lettre que Phil Fontaine, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a fait parvenir le 28 mars 1990 au président de la Commission canadienne des droits de la personne: